



## COMMUNIQUE DE PRESSE

### SIMPLIFICATION DES DECLARATIONS DES ENTREPRISES : LA SDDS SALUE LES RECENTES DECISIONS GOUVERNEMENTALES

**Paris, 13 décembre 2006** : Le Ministre Délégué à la Sécurité Sociale a annoncé mercredi 6 décembre la mise en ligne de nouveaux services pour simplifier les relations entre les entreprises et l'administration. Parmi ces nouveaux services figure la mise en place en 2007 du mode EDI (Echanges de Données Informatisées) pour les déclarations de salaires et les déclarations d'accidents du travail pour les entreprises équipées d'un logiciel de paie.

La SDDS, Association pour la Simplification et la Dématérialisation des Données Sociales, se félicite de ces décisions qui vont dans le sens des préconisations formulées dans son Livre Blanc « *Pour une dématérialisation des échanges avec les administrations au bénéfice des entreprises* » publié le 24 octobre dernier. En effet, la dématérialisation des données n'est pas une fin en soi mais bien un moyen pour simplifier et automatiser les échanges entre l'entreprise et l'administration. A ce titre, les solutions EDI sont beaucoup plus adaptées aux besoins des entreprises équipées en logiciels de gestion que les solutions EFI (Echanges de Fichiers Informatisés) puisqu'elles permettent des gains de productivité et de sécurité.

« *Ces décisions sont un pas dans la bonne direction et nous continuerons à travailler avec les pouvoirs publics pour permettre aux entreprises de tirer de réels bénéfices de la télé-déclaration* » souligne **Eddy Corcos, président de la SDDS**. « *L'enjeu est en effet de taille : aujourd'hui, plus de 400 000 entreprises françaises sont équipées en logiciels de paie, parmi lesquelles de nombreuses PME. Par ailleurs, 500 000 entreprises non équipées ont recours à des prestataires eux-mêmes équipés en logiciels de paie. La simplification et l'automatisation des échanges que permet le mode EDI sera accessible à toutes ces entreprises et devra l'être à terme pour toutes les déclarations importantes* ».

La dématérialisation automatisée des quelques 70 millions de déclarations sociales, initiée au début des années 90, ne représente aujourd'hui que 20% des déclarations. L'objectif de la SDDS est de travailler avec tous les acteurs de la chaîne télé-déclarative pour développer la simplification administrative et l'intérêt des entreprises à télé-déclarer.

#### A propos de SDDS :

Créée en mai 2005, l'Association pour la Simplification et la Dématérialisation des Données Sociales regroupe les principaux éditeurs de logiciels de gestion et prestataires informatiques de la paie : ADP-GSI, Cegedim-SRH, Ciel, e-paye, HR Access, Oracle, Sage, SAP, SOPRA. Ces entreprises produisent chaque mois quatorze millions de bulletins de salaire, soit le bulletin de deux salariés français sur trois dans le secteur privé et d'un salarié sur deux dans le secteur public. **Pour en savoir plus : [www.association-sdds.org](http://www.association-sdds.org).**



**Contact presse : Damien LOUVET (01 41 66 25 14)**